

**BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR**CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT  
(CELINE)*Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions*

Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles

tel: 02/227.57.02

Site internet : <https://www.irceline.be>VLAAMSE  
MILIEUMAATSCHAPPIJAir Climat  
agence wallonne de l'air & du climat**Mardi 04 mars 2025, 10H00****BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES****Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.****SITUATION ACTUELLE**

Mise à jour à 15h30 : Le seuil de 50 µg/m<sup>3</sup> en PM10 calculé sur les dernières 24 heures a été dépassé en Région bruxelloise.

Les concentrations de particules ont dépassé les seuils d'information en Flandre ce matin : à 4 heures ce matin, le seuil d'information de 35 µg/m<sup>3</sup> pour les PM2,5 (moyenne glissante sur 24 heures) a été dépassé, et à 5 heures du matin, le seuil d'information de 50 µg/m<sup>3</sup> pour les PM10 (moyenne glissante sur 24 heures) a également été dépassé. Dans les régions wallonne et bruxelloise, les seuils d'information ne sont pas actuellement dépassés.

En ce moment (mardi 04 mars à 09h), les concentrations suivantes (moyenne glissante sur 24 heures, µg/m<sup>3</sup>) sont observées :

	PM10	PM2.5
Flandre	54	38
Bruxelles	44	26.6
Wallonie (Nord du sillon Sambre et Meuse)	30	18,6

50 µg/m<sup>3</sup> en PM10 et 35 µg/m<sup>3</sup> en PM2.5 sont les seuils utilisés par les trois Régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées sont dues aux émissions de particules primaires et à la formation de particules secondaires conjuguées à une faible dispersion de la pollution en raison de conditions météorologiques défavorables (temps anticyclonique stable avec peu de vent).

**SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS**

Les concentrations devraient rester élevées pendant un certain temps et il y a de fortes probabilités que le dépassement du seuil d'information excède 24 heures.

**Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 µg/m<sup>3</sup> en PM2,5 (en moyenne glissante sur 24h) et/ou à 50 µg/m<sup>3</sup> en PM10 (en moyenne glissante sur 24h) pendant plus de 24h, la phase d'information est activée en Flandre.**

Compte tenu de la persistance de conditions météorologiques défavorables aujourd'hui et demain, la qualité de l'air restera médiocre pendant un certain temps. A partir de jeudi, on prévoit plus de vent et les concentrations de particules fines devraient diminuer.

## RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

**Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).**

## EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...)
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

## PERSONNES DE CONTACT

### **En Flandre:**

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): perscontact: [pers@vmm.be](mailto:pers@vmm.be), 053 72 62 22.  
<http://www.vmm.be>

### **À Bruxelles:**

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :  
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :  
[info@environnement.brussels](mailto:info@environnement.brussels) ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: [presse@environnement.brussels](mailto:presse@environnement.brussels) –  
0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) –  
GSM : 0477/44 24 87 - Email : [aazer-nessim@gov.brussels](mailto:aazer-nessim@gov.brussels)

### **En Wallonie:**

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) –  
GSM : 0497/54 02 51 - Email : [jerome.hardy@gov.wallonie.be](mailto:jerome.hardy@gov.wallonie.be)
- <http://www.awac.be/>

**CELINE:**

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)